

ASSURANCE SUR COMPTE

MARCHÉ DES PARTICULIERS

Une solution contre les risques de perte ou de vol de vos moyens de paiement, clés et papiers officiels

L'ESSENTIEL

L'Assurance sur Compte est un contrat d'Assurance destiné à indemniser les pertes pécuniaires occasionnées par un vol d'espèces, un vol de clés, une perte, un vol ou une destruction de papiers officiels ainsi qu'une perte ou un vol des moyens de paiement.

L'Assurance sur Compte est incluse dans les Formules **Confort** et **Optimal**.

UNE OFFRE QUI SE DÉCLINE EN 2 FORMULES :

FORMULE INDIVIDUELLE

Protège le titulaire du compte de dépôt Caisse d'Épargne ou le co-titulaire (si compte joint) en cas de perte/vol des moyens de paiement, vol des espèces, perte, vol ou destruction des papiers d'identité et vol des clés.

FORMULE FAMILLE

Protège tous les comptes de dépôt Caisse d'Épargne de la famille (joint et/ou individuels) en cas de perte/vol des moyens de paiement et vol des espèces.
Protège tous les membres de la famille en cas de perte, vol ou destruction des papiers d'identité et vol des clés.

OÙ SUIS-JE COUVERT ?

Les garanties s'exercent pour tout évènement couvert survenant dans le **monde entier**. Les séjours en dehors de la France (DROM COM et Corse inclus) ne doivent pas dépasser 3 mois consécutifs.



Les biens assurés :

- Espèces
- Clés
- Papiers officiels : carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, carte grise, permis de conduire
- Comptes de dépôt
- Moyens de paiement liés au(x) compte(s) garanti(s) : cartes bancaires et formules de chèques vierges en cours de validité.

LES PLAFONDS D'INDEMNISATION DANS LE DÉTAIL :

PERTE OU VOL DES MOYENS DE PAIEMENT

	Titulaire et co-titulaire du compte de dépôt Caisse d'Épargne	FORMULE FAMILLE Titulaire du compte de dépôt Caisse d'Épargne, son conjoint non divorcé ni séparé de corps, le(s) enfant(s) mineur(s) ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.
Remboursement des opérations frauduleuses effectuées sur le compte garanti avant opposition, suite à perte ou vol.	Cartes bancaires : 1 500€ par sinistre. 2 000€ par année d'assurance. Chèques virements : 3 000€ par sinistre et par année d'assurance.	Cartes bancaires : 1 500€ par sinistre. 3 000€ par année d'assurance. Chèques virements : 3 000€ par sinistre et par année d'assurance.
Remboursement du coût de remplacement de la (des) carte(s) bancaire(s) liée(s) au(x) compte(s) garanti(s), perdue(s), volée(s), ou rendue(s) inutilisable(s).	500 € par sinistre et par année d'assurance.	500 € par sinistre. 1 000 € par année d'assurance.
Remboursement des frais d'opposition sur les formules de chèques virements perdus ou volés.	500 € par sinistre et par année d'assurance.	500 € par sinistre. 1 000 € par année d'assurance.

VOL DES ESPÈCES

Remboursement des espèces dérobées à la suite d'un vol par agression dûment établie.	500 € par sinistre et par année d'assurance.	500 € par sinistre. 1 000 € par année d'assurance.
--	--	---

PERTE, VOL OU DESTRUCTION DES PAPIERS OFFICIELS

Remboursement des timbres fiscaux, taxes, photographies d'identité et tous frais réclamés par les organismes chargés de la reconstitution des papiers officiels de l'assuré.	500 € par sinistre et par année d'assurance.	500 € par sinistre. 1 000 € par année d'assurance.
--	--	---

VOL DES CLÉS

Remboursement du coût de remplacement à l'identique des nouvelles serrures et des clés correspondant au nouveau dispositif de fermeture. Remboursement des frais d'ouverture de porte par un serrurier.	500 € par sinistre et par année d'assurance.	500 € par sinistre. 1 000 € par année d'assurance.
--	--	---

EXEMPLE D'INDEMNISATION

L'assurée : Madame Martin, titulaire d'un forfait bancaire « Formule Confort » dans lequel est intégrée l'Assurance sur Compte.

Les faits : Son sac à main lui est volé à l'arrachée en sortant du bus. Il contenait ses cartes bancaires et d'identité et les clés de son domicile.

Montant du préjudice : 630 €

Valeur du préjudice

- Renouvellement carte d'identité : 29 € (timbre fiscal de 25 € + photos).
- Renouvellement carte Visa Premier (coût variable).
- Changement serrure : 590 €

Indemnisation

- Remboursement du renouvellement carte d'identité à hauteur de 29 € (dont 4 € de coût forfaitaire de photo).
- Renouvellement carte Visa Premier.
- Changement serrure dans la limite du plafond : 500 €

BON À SAVOIR

Mes obligations - sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie, vous devez :

À la souscription :

- Être domicilié en France (DROM COM et Corse inclus).
- Répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui vous sont posées.
- Régler les cotisations aux dates convenues (à la souscription et à chaque renouvellement du contrat).

En cours de contrat :

- Informer l'assureur, pour vous-même et les autres personnes assurées au contrat, de tout changement dans les informations recueillies à la souscription notamment en cas d'ajout ou de suppression d'assuré(s).

En cas de sinistre :

- Nous adresser toute demande de remboursement au plus tard dans les délais fixés au contrat.
- Nous déclarer tout sinistre dans les 5 jours ouvrés suivant la date à laquelle vous en avez eu connaissance, sauf cas fortuit ou de force majeure.
- Effectuer la mise en opposition dans les meilleurs délais pour les opérations frauduleuses effectuées à la suite de la perte ou du vol des moyens de paiement.

Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions générales et particulières en vigueur.

L'Assurance sur compte est un contrat BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. BPCE ASSURANCES, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, ayant son siège social au 88 avenue de France - 75641 PARIS CEDEX 13. BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 RCS Paris n° 493 455 042. Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08 045 100.



CAISSE D'ÉPARGNE